

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

05 OCTOBRE 2020

Date de la convocation : 29 Septembre 2020

Lieu de la réunion : Gymnase

MEMBRES DU CONSEIL	MEMBRES PRESENTS	MEMBRES ABSENTS EXCUSES	A donné pouvoir
BELLE Sylvain	X		
BAFFERT Denis	X		
PANARIN Nathalie	X		
BELLE Sandrine	X		
ODEYER Jean-Louis		X	Luc VATILLEUX
VATILLIEUX Luc	X		
CHABERT Nathalie	X		
FERNANDES Christine	X		
MORFIN Brigitte	X		
COUTURIER Laurent	X		
MICHAL Johan	X		
GERMAIN Marie-Claude	X		
FERLAY Alexandre	X		
CIVET Charlotte	X		
CHALAYE Mireille	X		
ESCOFFIER Emmanuel		X	Frédérique GELAS
GELAS Frederique	X		
LAURENT Romain	X		
COLPAERT Stéphane	X		

Secrétaire de Séance : Frédérique GELAS

Heure d'ouverture : 20H00

ORDRE DU JOUR

I. AFFAIRES COMMUNALES

- 1.1 Décision sur la suppression ou le maintien du poste d'adjoint vacant. En cas de maintien du poste, élection d'un nouvel adjoint au maire.
- 1.2 Nomination d'un correspondant forêt

II. FINANCES COMMUNALES

- 2.1 Garantie de l'emprunt souscrit par ALPES ISERE HABITAT pour l'opération de construction de 12 logements sociaux « Résidence Le Moulin »
- 2.2 Garantie de l'emprunt souscrit par ALPES ISERE HABITAT pour l'opération de construction de 9 logements sociaux « Résidence le Pré Vert »
- 2.3 Renouvellement Bail Orange lieu-dit Paillette

III. INTERCOMMUNALITE

- 3.1 Création des commissions intercommunales : désignation des représentants

IV. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 4.1 Point sur la plateforme ULM
- 4.2 Bilan rentrée scolaire 2020/2021
- 4.3 Convention de mise à disposition de parcelles communales à l'ACCA
- 4.4 Programmation d'un audit financier auprès du cabinet STRATORIAL FINANCES

Monsieur le Maire fait l'appel. Il explique que Madame Carine DULIGNER a présenté sa démission le 19 Septembre 2020 et donne lecture de ladite lettre. Il la remercie pour son engagement depuis 2014 et lui souhaite pleine réussite dans ses nouveaux projets. Il explique que suite à la démission de Carine DULIGNER, la personne suivante à prendre place au sein du conseil municipal est Izia CHIAVERINI. Il précise qu'après l'avoir contacté, cette dernière ne souhaite pas siéger au sein du conseil. Sa position a été actée par courrier reçu en mairie le 21 Septembre 2020. La personne suivante est COLPAERT Stéphane. Ce dernier ayant accepté, nous lui souhaitons la bienvenue. Monsieur le Maire présente également Mireille CHALAYE, nouvelle conseillère municipale qui vient compléter l'effectif de la majorité suite au décès de Monsieur LOCATELLI Emmanuel. Le conseil étant au complet, il demande si il y'a des remarques sur le compte rendu de la séance précédente. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

I. AFFAIRES COMMUNALES

1.1 Délibération n°2020-47 – DECISION SUR LA SUPPRESSION OU LA MAINTIEN DU POSTE D'ADJOINT AU MAIRE VACANT – SI MAINTIEN ELCTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite au décès de Monsieur Emmanuel LOCATELLI, il est nécessaire de statuer sur le maintien ou la suppression du poste d'adjoint devenu vacant sous quinzaine. Cette décision peut paraître précipitée mais ce délai est imposé par l'article L.2122-14 du CGCT.

Il précise que la question a été abordée avec les adjoints en bureau municipal. Ils souhaiteraient rester à cinq adjoints.

Monsieur Alexandre FERLAY a été pressenti pour le poste. Il explique également, qu'Emmanuel LOCATELLI était assisté par Mme Frédérique GELAS sur la partie communication et que le binôme fonctionnait très bien.

Monsieur le Maire propose de nommer une conseillère déléguée pour répartir la charge de travail de l'adjoint qui aura en charge la communication et démocratie participative. Monsieur le Maire souhaite nommer Frédérique GELAS à cette fonction. Il précise que la nomination d'une conseillère déléguée prend la forme d'un arrêté du maire.

Après cet exposé Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et soumet la délibération au vote.

M. Sylvain BELLE, Maire, expose que lors de la séance du conseil municipal du 28 Mai 2020, la décision a été prise de créer 5 postes d'adjoint au maire. Cette décision a été actée dans le procès-verbal relatif à l'élection du maire et des adjoints. Suite au décès de M. Emmanuel LOCATELLI, troisième Adjoint au Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- la suppression d'un poste d'adjoint,
- le maintien du poste vacant et de fait l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Si le Conseil Municipal décide du maintien des cinq postes, il devra décider de la position du nouvel adjoint dans le tableau.

Celui-ci peut en effet prendre rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus ; ceux-ci remonteront alors dans l'ordre du tableau.

Il peut également occuper le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-7-2 et L 2122-10

Considérant que ces décisions doivent être prises avant l'éventuelle élection,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de l'élection d'un nouvel adjoint,
- que l'adjoint à élire prenne rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus, ceux-ci remontant alors dans l'ordre du tableau.

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** les propositions ci-dessus à **L'UNANIMITE**.

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération il est nécessaire de procéder à l'élection du nouvel adjoint. Il propose donc la candidature d'Alexandre FERLAY et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter en précisant que l'article L.2122-7-2 du CGCT dispose que « quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder ». Après un tour de table, aucune autre candidature n'est recensée.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal. Celui-ci est élu à bulletin secret et à la majorité absolue. Le conseil municipal désigne Sandrine BELLE et Romain LAURENT en tant qu'assesseurs et Frédérique GELAS comme secrétaire

Il est ensuite procédé au vote et au dépouillement. 19 enveloppes ont été trouvées dans l'urne. A la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 19 voix, Monsieur Alexandre FERLAY est élu 5^{ème} Adjoint au maire de la commune de Saint Hilaire du Rosier et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Maire le félicite et précise que les commissions communales seront ajustées en conséquence.

1.2 Délibération n°2020-48 – NOMINATION D'UN CORRESPONDANT FORET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le rôle de charte forestière des Chambaran. Il est demandé aux communes membres d'identifier une personne volontaire qui est intéressée par les questions forestières. Cette personne sera le relai entre la charte et les communes et sera l'interlocuteur privilégié. Compte tenu de l'expertise de Monsieur Emmanuel ESCOFFIER en la matière, il est proposé de le nommer. Après cet exposé, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, Monsieur Emmanuel ESCOFFIER est nommé Correspondant Forêt à l'unanimité.

II. AFFAIRES COMMUNALES

2.1 Délibération n°2020-49 – GARANTIE DE L'EMPRUNT SOUSCRIT PAR ALPES ISERE HABITAT POUR L'OPERATION DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX « RESIDENCE LE MOULIN » Délibération de principe

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 23 juin 2020, des garanties d'emprunt pour le compte d'Alpes Isère Habitat ont déjà été consenties mais pour les opérations de rénovation thermique de Pré de Vachère (I – II – III). Alpes Isère Habitat à deux programmes de construction sur la commune :

- Résidence le Moulin : nouvelle résidence en construction derrière les terrains de tennis
- Résidence le Pré Vert : nouvelle résidence en construction au niveau du lotissement de la gare buissonnière.

Il rappelle que le fonctionnement de la garantie d'emprunt : 50% Commune et 50% Intercommunalité.

Brigitte MORFIN, conseillère municipale prend la parole et explique que lorsque la commune apporte sa garantie, elle a droit de demander des réservations sur les logements à hauteur de 20%. Brigitte MORFIN précise que cette option pourrait permettre de répondre plus facilement à la demande locale et pourrait également permettre à un représentant de la commune de siéger au sein de la commission d'attribution des logements sociaux. Monsieur le Maire précise que cet élément sera rajouté dans la délibération définitive. Il rappelle les montants à garantir et soumet la délibération de principe au vote.

ALPES ISERE HABITAT a lancé une opération de construction en VEFA de 12 logements locatifs sociaux (PC 038 394 18 2 0022). Ce programme immobilier porte le nom de « Résidence le Moulin » et se situe derrière les terrains de tennis. Afin d'éviter à l'organisme de recourir au cautionnement auprès de la caisse de garantie du logement locatif social représentant un coût supplémentaire de 2% du montant du prêt garanti et automatiquement répercuté sur le projet, l'organisme sollicite la commune pour assurer cette garantie. La SMVIC a d'ores et déjà apporté sa garantie à hauteur de 50% par délibération n°DCC-AG-17187 du 28/09/18.

Le prix de revient de la résidence s'élève selon les premières estimations à 1 750 000 €, montant auquel il faut déduire les subventions et prêts qui ne nécessitent pas de garantie. Il reste donc 2 prêts à garantir :

- Un prêt PLUS de 780 000 €
- Un prêt PLAI de 625 000 €
- SOIT UN MONTANT TOTAL A GARANTIR DE 1 405 000 €.

A ce stade, ALPES ISERE HABITAT demande une délibération de principe pour connaître le positionnement de la municipalité sur le programme immobilier. La garantie d'emprunt officielle interviendra dans un second temps. Après cet exposé, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE:**

- Valide le principe de garantie d'emprunt auprès d'ALPES ISERE HABITAT pour un montant prévisionnel de 702 500 € étant précisé que cette somme représente 50% du coût global à garantir.
- Charge Monsieur le Maire d'en informer le demandeur

2.2 Délibération n°2020-50 - GARANTIE DE L'EMPRUNT SOUSCRIT PAR ALPES ISERE HABITAT POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS SOCIAUX « RESIDENCE LE PRE VERT » délibération de principe

ALPES ISERE HABITAT a lancé une opération de construction en VEFA de 9 logements locatifs sociaux (PA 038 394 17 2 0002). Ce programme immobilier porte le nom de « Résidence le Pré Vert » et se situe à la gare. Afin d'éviter à l'organisme de recourir au cautionnement auprès de la caisse de garantie du logement locatif social représentant un coût supplémentaire de 2% du montant du prêt garanti et automatiquement répercuté sur le projet, l'organisme sollicite la commune pour assurer cette garantie.

La SMVIC a d'ores et déjà apporté sa garantie à hauteur de 50% par délibération n°DCC-AG-17187 du 28/09/18.

Le prix de revient de la résidence s'élève selon les premières estimations à 1 300 000 €, montant auquel il faut déduire les subventions et prêts qui ne nécessitent pas de garantie. .

Le montant à garantir est donc de 990 000€ à hauteur de 50 % soit 495 000 €.

A ce stade, ALPES ISERE HABITAT demande une délibération de principe pour connaître le positionnement de la municipalité sur le programme immobilier. La garantie d'emprunt officielle interviendra dans un second temps. Après cet exposé, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE:**

- Valide le principe de garantie d'emprunt auprès d'ALPES ISERE HABITAT pour un montant prévisionnel de 495 000 € étant précisé que cette somme représente 50% du coût global à garantir
- Charge Monsieur le Maire d'en informer le demandeur

2.3 Délibération n°2020-51- RENOUELEMENT DU BAIL ORANGE LIEU DIT PAILLETTE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 12 mars 2020 (avec la précédente mandature), le projet de renouvellement avait été abordé en questions diverses. Il explique que le projet de renouvellement proposé était moins intéressant que celui en cours car le taux d'indexation n'était seulement que de 1% contre 2% dans le bail initial. Il explique qu'après différents échanges avec le service SYSCOM (en charge du dossier) les conditions de renouvellement ont été renégociées. Il expose les modalités et soumet la délibération au vote.

Par délibération n°2009-40 du 12 Mai 2009, le conseil municipal a validé l'implantation d'une antenne relais Orange au lieu-dit Paillette sur la parcelle ZC74 afin d'assurer au village une couverture par cet opérateur et a autorisé le maire à signer un bail de 12 ans avec la société orange (loyer initial de 3000€). Une première demande de renouvellement a été adressée en décembre 2019. Cette demande a été rejetée car l'indexation du loyer était inférieure dans le nouveau bail. (1% contre 2% auparavant). Après discussion, une nouvelle proposition a été adressée à la mairie.

- Loyer 3660€
- Indexation de 2% (comme le précédent bail)
- Durée de 12 ans avec renouvellement par période de 6ans.

Après cet exposé,

Vu la délibération n°2009-40 du 12 Mai 2009

Vu la demande de renouvellement du bail n°16850-H5 signé le 29/05/2009

Vu le projet de bail MODIFIE transmis par mail le 11 septembre 2020

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le bail avec la société orange selon les modalités décrites ci-dessus et soumet la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- AUTORISE le Maire à signer le renouvellement du bail orange selon les modalités décrites ci-dessus.
- PRECISE que le projet de bail sera annexé à la présente délibération

III. INTERCOMMUNALITE

3.1 CREATION DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Monsieur le Maire explique le rôle des commissions intercommunales. Il dit que pour faciliter l'organisation générale, le tableau recensant les différentes commissions a été envoyé par mail à chacun des conseillers municipaux afin que préalablement au conseil municipal, chacun puisse se positionner sur les thématiques l'intéressant. Monsieur le Maire donne lecture de la composition de chaque commission. Il explique que l'inscription se fait sur la base du volontariat et qu'il comprend que certaines personnes ne puissent pas aussi s'engager auprès de l'intercommunalité. L'engagement municipal prend déjà beaucoup de temps. Nathalie PANARIN, adjointe au Maire dit que l'engagement à l'intercommunalité est très positif car de plus en plus de dossier ont une dimension qui dépasse la frontière communale et qu'il est intéressant de les traiter à l'échelle d'un territoire. Monsieur le Maire précise que des sujets importants seront abordés prochainement au niveau de l'intercommunalité à savoir le PLUi et le projet de territoire de la mandature.

COMMISSION THÉMATIQUE SMVIC	Représentants
COMMISSION TOURISME	<ul style="list-style-type: none"> • Sandrine Belle • Frédérique Gelas
COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Sylvain Belle • Charlotte Civet • Emmanuel Escoffier • Luc Vatillieux • Nathalie Panarin • Jean Louis Odeyer
COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Stéphane Colpaert • Alexandre Ferlay • Nathalie Panarin
COMMISSION GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS	<ul style="list-style-type: none"> • Sylvain Belle • Romain Laurent • Emmanuel Escoffier • Nathalie Panarin
COMMISSION ENFANCE JEUNESSE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE	<ul style="list-style-type: none"> • Charlotte Civet • Denis Baffert
COMMISSION ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	<ul style="list-style-type: none"> • Brigitte MORFIN • Denis BAFFERT
COMMISSION ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET MOBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Romain Laurent • Alexandre Ferlay • Emmanuel Escoffier • Luc Vatillieux • Nathalie Panarin

<p>COMMISSION FINANCES</p> <p>COMMISSION RESSOURCES HUMAINES -</p> <p>COMMISSION MUTUALISATION (MODÈLE CLECT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sylvain Belle
<p>COMMISSION AMÉNAGEMENT ET FONCIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nathalie PANARIN Charlotte Civet
<p>COMMISSION SPORTS ET LOISIRS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sandrine Belle
<p>COMMISSION AGRICULTURE</p> <p>COMMISSION HABITAT</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nathalie Panarin Brigitte Morfin Luc Vattillieux Mireille Chalaye

IV. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

4.1 POINT SUR LA PLATEFORME ULM

Monsieur le Maire explique que les vols se sont poursuivis depuis le printemps. Il s'est rendu à deux reprises sur le terrain pour effectuer un contrôle et vérifier les licences des pratiquants. Lors du contrôle du 10 août, les documents n'étaient pas tous conformes. Un procès-verbal a été dressé et transmis à la police de l'air. Il rappelle le contexte et le fait qu'aujourd'hui l'utilisation déclarée est « plateforme occasionnelle ».

La commune a sollicité les services d'un avocat afin de connaître les actions possibles pour mettre fin aux troubles générés par les vols. Il précise que le maire dispose d'un pouvoir de police générale mais que la gestion de l'espace aérien relève du pouvoir du préfet. L'avocat du collectif « la sourde oreille » soutient que ce pouvoir peut être exercé par le maire.

Afin d'éclaircir la situation une rencontre aura lieu le 23 octobre prochain avec Mme la députée, Elodie JACQUIER-LAFORGE, les services de la préfecture et Monsieur le Maire en vue de déterminer qui est en droit de faire arrêter ces vols.

Monsieur le Maire suspend la séance – PAROLE DONNÉE A LA SOURDE OREILLE

Une plainte a été déposée le 10 août par quatre riverains suite à des vols prolongés à basse altitude. La gendarmerie a fait suivre à la BGTA.

Le collectif La Sourde Oreille a rencontré samedi dernier Élodie JACQUIER-LAFORGE qui a confirmé une rencontre avec le Préfet.

4.2 BILAN RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021

Denis BAFFERT, Adjoint au maire dresse le bilan de la rentrée scolaire 2020/2021.

156 élèves sont répartis en 7 classes. Un effectif stable. Une rencontre avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale a confirmé la possible fermeture d'une classe pour la rentrée 2021/2022. Il n'y aurait que 10 inscriptions pour l'année prochaine d'après les premières estimations.

Il fait état des mesures appliquées suite au COVID19. Le port du masque est obligatoire pour tous les enseignants, les enfants de plus de 11 ans, ainsi que les adultes dans un périmètre de 25 mètres autour du groupe scolaire. La gendarmerie viendra bientôt sur le parvis de l'école pour faire de l'éducation (certains parents refusent de le porter).

La distanciation physique a été assouplie. Le brassage d'enfants est désormais permis dans la cour, à la cantine, à la garderie. La désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique est conseillée. Les agents communaux participent par ailleurs à la désinfection de toutes les zones contact.

3 chantiers ont été réalisés / sont prévus :

- Pose films opacifiants sur la classe de Mme Gautheret
- Installation d'un meuble bibliothèque aux vacances de la Toussaint
- Au 1^{er} trimestre 2021 la salle de motricité sera occultée (cette dernière sert aussi de dortoir l'après-midi pour la sieste)

Périscolaire : la garderie se faisait jusqu'à présent au restaurant scolaire. Durant l'été 2 personnes du périscolaire sont parties. Antoine MOLMY a été nommé au poste de Responsable enfance-jeunesse. Il a pris ses fonctions le 1^{er} octobre.

Un état des impayés de cantine a été demandé au Trésor Public. Le total s'élève à 6800 € (des impayés datent de 2018). Monsieur Denis BAFFERT s'emploie à récupérer cette somme auprès des familles concernées.

4.3 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES A L'ACCA

Nathalie PANARIN, adjointe au Maire informe l'assemblée du projet de convention qui a été établi avec l'ACCA concernant une parcelle à Balan. La convention a pour but de cadrer les engagements de chacune des parties. La mise à disposition serait de un an, reconductible tacitement. L'ACCA prévoit de cultiver du sarrasin et d'y implanter un mirador étant précisé que les tirs depuis le mirador sont autorisés UNIQUEMENT dans un angle de 30°. Cet angle de tir sera garanti par l'installation de bâches. Il est précisé que le mirador sera retiré à la fin de la saison de chasse. L'ACCA sollicite également la commune concernant un projet de plantation de haies avec des essences locales. Ces plantations constitueront des réserves de biodiversité et des refuges pour les animaux sauvages. La commune attend que des précisions soient apportées avant de signer la convention. Une rencontre avec la fédération de chasse sera organisée préalablement à la convention. Le projet devrait être présenté cet hiver.

4.4 PROGRAMMATION D'UN AUDIT FINANCIER AUPRES DU CABINET STRATORIAL FINANCES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un audit financier a été commandé auprès du Cabinet STRATORIAL FINANCES. Le cabinet a pour mission d'élaborer une étude rétrospective et prospective sur les deux derniers mandats. Cette analyse permettra d'obtenir une image détaillée de la situation financière actuelle, et déterminer les leviers sur lesquels la commune peut agir.

Coût : 3400 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Sandrine BELLE, Adjointe au Maire présente la demande du club de football d'Hostun. Il souhaite le prêt du gymnase pour 6h pendant les vacances scolaires. Une participation de 120 € a été demandée (3 jours à 2h).

À noter, sur la commune sont désormais présents deux camions à pizzas au village les mardis et mercredis, un camion proposant de la cuisine vietnamien le jeudi une fois sur deux.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie dressant la liste définitive des membres de la CCID et demande s'il y'a des volontaires dans le public pour compléter la commission de contrôle des listes électorales. (Membres non élus).

La date du prochain conseil municipal est fixée au 09/11/2020 à 20h00

La séance est levée à 21h00

Monsieur le Maire donne la parole au public.

- 1) Est-il possible d'avoir une démonstration du fonctionnement du défibrillateur ? Une formation est à programmer.
- 2) Assainissement : comment cela va se dérouler pour la suite à Saint-Hilaire ? Attente de la mise en place des commissions au sein de l'intercommunalité
- 3) Est-il possible de numériser les comptes rendus des derniers Conseils Municipaux et de les mettre sur le site de la commune ? Ce sera bientôt le cas
- 4) Les questions diverses peuvent-elles apparaître sur le compte-rendu ? C'est déjà le cas.

Membres du Conseil	Signatures	Membres du Conseil	Signatures
BELLE Sylvain		MORFIN Brigitte	
BAFFERT Denis		GERMAIN Marie-Claude	
PANARIN Nathalie		FERLAY Alexandre	
BELLE Sandrine		CIVET Charlotte	
ODEYER Jean-Louis	Procuration à L.VATILLIEUX	CHALAYE Mireille	
VATILLIEUX Luc		ESCOFFIER Emmanuel	Procuration à F.GELAS
CHABERT Nathalie		GELAS Frederique	
FERNANDES Christine		LAURENT Romain	
COUTURIER Laurent		COLPAERT Stéphane	
MICHAL Johan			